
NOTE BIO COM(81) 300 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 22 JUILLET 1981

1. A) CINQUIEME PROGRAMME DE POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME

VOIR CONFERENCE DE PRESSE DU VICE-PRESIDENT ORTOLI DU 22.7.81
ET NOTE P-48.

B) PRINCIPES DE L'INDEXATION DANS LA COMMUNAUTE

LA COMMISSION, SUR PROPOSITION DU VICE-PRESIDENT ORTOLI A
EGALEMENT ADOPTE UNE COMMUNICATION SUR LES PRINCIPES DE L'INDE-
XATION DANS LA COMMUNAUTE.

VOUS VOUS RAPPELEZ QUE DANS SON RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION
ECONOMIQUE, LA COMMISSION AVAIT PROPOSE AU CONSEIL QUE LES MECA-
NISMES D'INDEXATION DES REVENUS NOMINAUX "SOIENT APPLIQUES
AVEC ASSEZ DE SOUPLESSE OU DE LIMITATIONS POUR EMPECHER QUE
L'INEVITABLE DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE NE SE REPER-
CUTE SUR LES PRIX ET POUR FACILITER LES AUTRES AJUSTEMENTS
NECESSAIRES EN MATIERE DE REPARTITION DES REVENUS OU DE STRUCTU-
RES FISCALES SANS PROVOQUER UNE INFLATION SUPPLEMENTAIRE".
LE CONSEIL AVAIT ADOPTE CE TEXTE PAR DECISION DU 15 DECEMBRE
1980.

LE CONSEIL AVAIT EGALEMENT DISCUTE CETTE QUESTION LORS DE SA
REUNION DE MAASTRICHT, LES 23 ET 24 MARS 1981.

A PARTIR DE CES DISCUSSIONS ET ORIENTATIONS, LA COMMISSION
PRESENTE UN CERTAIN NOMBRE DE CONCLUSIONS ET SUGGERE AU CONSEIL
D'ADOPTER UNE RECOMMANDATION PORTANT SUR LES PRATIQUES EN
MATIERE D'INDEXATION (VOIR COMMUNICATION):

C) RECOMMANDATION A LA BELGIQUE EN MATIERE BUDGETAIRE

VOIR CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT THORN.

2. PREFERENCES GENERALISEES

LA COMMISSION VIENT DE METTRE AU POINT SES PROPOSITIONS
AU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LE SCHEMA DES PREFERENCES
GENERALISEES (SPG) POUR L'ANNEE CIVILE 1982. (VOIR P-50).

////

.....

////

NNNN

3. TEXTILES

■-----
 AU MOMENT OU LA COMMUNAUTE S'APPRETE A NEGOCIER LE RENOUELLEMENT DE L'AMF, LA COMMISSION ESTIME QU'IL EST NECESSAIRE DE PROCEDER A UN EXAMEN APPROFONDI DE LA SITUATION ET DES PERSPECTIVES DES INDUSTRIES COMMUNAUTAIRES DU TEXTILE/HABILLEMENT, AFIN DE DEFINIR UNE APPROCHE DE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET LES ORIENTATIONS D'AVENIR INHERENTES.

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE/HABILLEMENT SE CARACTERISE PAR LA REGRESSION DE L'EMPLOI, LE RALENTISSEMENT DE LA CONSOMMATION, LA STAGNATION DE LA PRODUCTION, L'EVOLUTION DEFICITAIRE DE LA BALANCE DES ECHANGES, LA RENTABILITE INSUFFISANTE ET LA FAIBLE COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE, ET EST LIEE EGALEMENT A UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PEU FAVORABLE. (VOIR P-52).

4. PECHE

■-----
 SUR PROPOSITION DE M. CONTOGEOORGIS, LA COMMISSION DANS LE CONTEXTE DU CONSEIL PECHE DU 27 JUILLET, A MIS A JOUR SES PROPOSITIONS EN MATIERE DE TAUX MAXIMUM DE CAPTURE ET DE REPARTITION DES CAPTURES ENTRE ETATS MEMBRES. IL S'AGIT ESSENTIELLEMENT DE TENIR COMPTE DES RECOMMANDATIONS SCIENTIFIQUES RECENTES DU CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'EXPLORATION DE LA MER QUI ONT COMME RESULTAT D'AUGMENTER LES POSSIBILITES DE CAPTURES DE CERTAINES ESPECES (NOTAMMENT HARENG, CABILLAUD, MERLAN) EN MER DU NORD ET A L'OUEST DE L'ECOSSE.

ENTRAINENT
 X
 CES RECOMMANDATIONS ~~ONT RESULTE~~ EGALEMENT ■■■■ UN PROJET DE MODIFICATION DE L'ARRANGEMENT DE PECHE POUR 1981 ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA NORVEGE QUI EST ENRE EN VIGUEUR EN AVRIL DERNIER. CETTE MODIFICATION SERA SOUMISE AU CONSEIL PECHE POUR APPROBATION.

5. TRANSPORTS AERIENS

■-----
 COMME M. ANDRIESSEN L'AVAIT DEJA ANNONCE AU COURS DE SA CONFERENCE DE PRESSE DU 16 JUILLET DERNIER, LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION DE REGLEMENT DETERMINANT LES MODALITES D'APPLICATION DES REGLES DE CONCURRENCE DU MARCHÉ COMMUN AU TRANSPORT AERIEN (VOIR P-49).

6. ACCORDS A LONG TERME SUR LES PRODUITS AGRICOLES

■-----
 LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONCERNANT LA CONCLUSION PAR LA COMMUNAUTE D'ACCORDS A LONG TERME PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PRODUITS AGRICOLES.

////

LA COMMISSION NE DEMANDE PAS DE DIRECTIVES DE NEGOCIATION A CE STADE. SA COMMUNICATION VISE SEULEMENT A EXPLOITER LES SUGGESTIONS QU'ELLE AVAIT DEJA FORMULEES, NOTAMMENT DANS SES REFLEXTIONS SUR L'AVENIR DE LA PAC (NOVEMBRE 1981) ET DANS SON RAPPORT SUR LE MANDAT DU 30 MAI (JUN 1981).

EN EFFET, LES ACCORDS-CADRE DE FUOURNITURE PLURI-ANUELLE DE PRODUITS AGRICOLES CONSTITUE UN ELEMENT IMPORTANT DANS LA POLITIQUE D'EXPORTATION ACTIVE PRECONISEE PAR LA COMMISSION, ET QUI DEVRAIT ALLER DE PAIR AVEC LE RAPPORCHEMENT DES PRIX COMMUNAUTAIRES AVEC CEUX PRATIQUES DANS LES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS. LES GRANDES LIGNES DE LA COMMUNICATION SON EXPOSEES DANS LA NOTE P-51.

7. IMPORTATIONS DE VINS EN PROVENANCE D'ALGERIE

LA COMMISSION A APPROUVE UN REGLEMENT QUI PROROGE A TITRE TRANSITOIRE POUR UNE

ANNEE

LE REGIME PREFERENTIEL APPLICABLE AUX VINS ORIGINAIRES D'ALGERIE EN VERTU DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'ALGERIE. CE ACCORD EST ARRIVE A ECHEANCE LE 30 JUN 1981.

8. OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER A DES PROJETS DE DEMONSTRATION DANS LE SECTEUR GEOTHERMIQUE

LA COMMISSION A DECIDE L'ACTION DE SOUTIEN FINANCIER A NEUF PROJETS POUR UN MONTANT TOTAL DE 5,4 MIO ECUS. (VOIR FICHE).

9. APPROVISIONNEMENT DE LA SIDERURGIE EN CHARBONS A COKE ET COKES DE LA COMMUNAUTE

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CHARBONNIERE COMMUNAUTAIRE, LA COMMISSION A DECIDE DE PROROGER POUR DEUX ANS LE REGIME SPECIAL POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA SIDERURGIE EN CHARBONS A COKE ET COKES DE LA COMMUNAUTE. CE REGIME EXISTE DEPUIS 1967 ET VIENT A EXPIRATION A LA FIN DE CETTE ANNEE.

AMITIES,

P. CERF COMEUR
NNNN

SINE